

L'ECHO

N°1

Berlugan

JUIN 2009

LE JOURNAL DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER



SI LA ROTONDE M'ETAIT CONTEE

A l'extrême fin du XIXème siècle, de 1897 à 1899, l'hôtel Bristol fut construit d'après les plans de l'architecte danois Hans TERSLING et ouvrit ses portes en janvier 1899.

En janvier 1904, 5 ans après l'ouverture de l'hôtel, La Rotonde, restaurant véranda du Bristol fut inaugurée.

Immédiatement, le succès fut au rendez-vous et le restaurant fut l'un des lieux les plus en vogue de l'époque.

Le Prince Louis Napoléon et la Duchesse d'Aoste, le Prince Alexandre de Serbie, le Prince Henri de Bavière, la Reine Marguerite d'Italie, Sir Thomas Lipton, tous fréquentaient ce restaurant et une grande activité y régnait. A l'heure du thé, des orchestres italiens se produisaient sous ses baies vitrées.

Les plus belles voitures de l'époque défilaient et paradaient le long de l'avenue.

Lors de la Première Guerre mondiale, la Rotonde servit d'hôpital.

En 1945, elle accueillit les blessés de la 1^{ère} DFL (Première Division Française Libre), lors des combats dans le massif de l'Authion.

La Rotonde devint la propriété de la Ville en 1976. Une très grosse opération de rénovation fut lancée les années suivantes et fut menée à terme en 1982 sous la municipalité de Monsieur Fernand Dunan.

La Rotonde, longtemps Centre de Congrès, fut confiée au Grand Casino de Beaulieu de 1997 à 2001 pour des activités similaires.

Depuis, le bâtiment restant inoccupé, de grosses réparations furent nécessaires pour sa conservation.

Afin de permettre son exploitation commerciale, la Commune décida de procéder à sa réhabilitation. Et le 12 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisa Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et ses éventuels modificatifs.

Le 20 Mars 2009, Monsieur le Maire a signé le bail commercial avec la société Lenôtre qui saura redonner à cet édifice "Belle Epoque" son faste d'antan.



Edito

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous découvrez le numéro 1 de l'Echo Berlugan.

En complément du bulletin municipal annuel et des réunions de quartiers, véritables liens de proximité entre les administrés et la collectivité, j'ai souhaité renforcer cette communication par la mise en place d'un journal d'informations intitulé "L'écho Berlugan".

Beaulieu avance, évolue, se modernise, tout en préservant sa qualité de vie.

La Rotonde, témoin de la Belle Epoque, va retrouver son faste d'antan.

La ville se projette et se dessine à travers le PLU. (Plan Local d'Urbanisme)

La délivrance des nouveaux passeports sera facilitée par l'installation d'une station biométrique.

Les finances locales sont maîtrisées pour assurer la sérénité de votre avenir.

Dans quelques temps, vous aurez rendez-vous avec notre belle cité... vue du ciel.

Je vous souhaite bonne lecture.

Respectueusement,

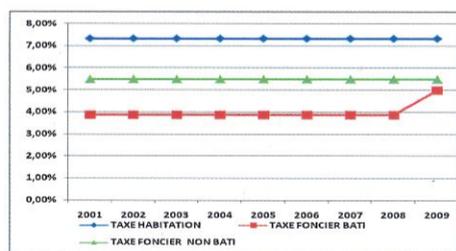
Roger Roux



ET SI ON PARLAIT "RECETTES"

En effet, vous avez certainement lu dans Nice Matin le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 Mars 2009 au cours de laquelle le budget 2009 a été voté à l'unanimité.

Et je suis heureux de pouvoir, par le biais de ce journal, vous donner les explications nécessaires. Beaulieu-sur-Mer est la commune du canton dont les taux d'imposition sont les plus bas et depuis 1997, ils n'ont jamais été augmentés.



Certes, les finances de la Commune bénéficient d'une réserve de trésorerie de l'ordre de 2 millions d'euros, réserve générée en 2008 par une recette

exceptionnelle des droits de mutation pour un montant de 1 700 000 €.

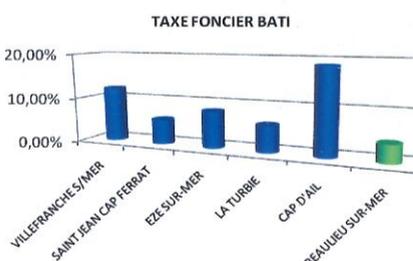
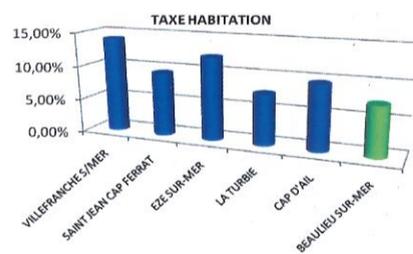
L'endettement de la Commune est faible car il est passé, de 3 193 510 € en 2004 à 897 148 € à ce jour. Ce qui permet, en 2009, de réaliser un programme d'investissements importants entièrement auto financé.

Cependant, pour l'élaboration du budget 2009, ont été pris en considération, deux paramètres, conséquence de la crise économique mondiale :

- Une diminution des recettes liées à une activité économique en baisse
- baisse des transactions immobilières
- baisse des produits des jeux du casino
- Le transfert de compétences à la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur
- Les charges du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) préalablement fiscalisées par l'intermédiaire du Sivom de Villefranche-sur-Mer, incombent aujourd'hui à la Commune.

Pour assurer l'équilibre budgétaire et surtout, pour préserver les finances à venir, j'ai proposé au Conseil Municipal de procéder à une légère progression des recettes fiscales.

Soucieux de ne pas faire supporter des charges supplémentaires aux ménages les plus modestes, nous avons décidé d'opérer cet accroissement uniquement sur la taxe du foncier bâti, dont le taux, nous vous le rappelons était de 3,86% alors que la moyenne du canton est de 10%.



Altivue

Vous vous êtes sûrement demandé ce que cet énorme ballon faisait dans le ciel berlugan ? Non, ce n'est pas le tournage d'un énième film sur le Zeppelin !

Ce dirigeable appartient à la société Altivue. La Municipalité, afin de promouvoir l'image de notre ville, a fait réaliser des prises aériennes inédites de notre ville par cette société. Vous pourrez découvrir Beaulieu vue du ciel et en 360 degrés !

Cette "promenade aérienne" pourra ainsi vous faire patienter jusqu'à l'arrivée du nouveau site internet de la Ville, complètement remanié et modernisé. Le lien pour accéder à ces prises de vues, sera d'ailleurs ajouté en première page du nouveau site.

Sa sortie est prévue pour septembre.

En attendant... rendez vous dès à présent pour découvrir notre belle cité... des nuages.

[Surwww.altivue.com](http://www.altivue.com) Bon voyage !





LE PLU : qu'est ce que c'est ?

PLU, POS, PADD, sont des sigles souvent incompréhensibles pour les non initiés.

En fait, ce sont des documents fondamentaux qui racontent le devenir de notre Commune. Le Plan Local d'urbanisme, le PLU, instauré par la loi de Solidarité et de Renouveau Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 est un document d'urbanisme qui définit l'aménagement de la commune dans un souci de développement durable.

Il s'harmonise avec le Programme Local de l'Habitat, le PLH, et a pour objectif de dessiner la ville en protégeant le patrimoine et les espaces verts et en maintenant la diversité sociale.

Le PLU dont l'étude a été décidée par le Conseil Municipal par délibération du 13 décembre 2006, comprend un rapport de présentation incluant un diagnostic, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et un règlement accompagné d'une cartographie. Dans cette rubrique, nous allons énumérer les étapes d'élaboration du PLU.

L'Elaboration du diagnostic a commencé au 3^{ème} trimestre 2006.

Il définit l'image de la commune avec ses atouts et ses faiblesses.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

C'est le document de référence du PLU. Il exprime le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Il définit les grandes orientations générales d'ur-

banisme et d'aménagement de la Commune dans le respect du Code de l'Urbanisme :

- Protection de l'environnement et du paysage.
 - Maitrise du développement urbain, sociodémographique et des logements.
 - Utilisation économe et équilibrée des espaces.
- Son opposabilité aux tiers a été supprimée par la loi Urbanisme & Habitat du 2 juillet 2003. Toutefois, le zonage et le règlement doivent être en cohérence avec lui.

Le document graphique du règlement

Il s'agit d'une carte de la commune divisant son territoire en plusieurs zones.

Les zones urbaines dites "zone U"

- UA** : centre ancien
- UB** : centre ville
- UC** : moyenne densité en continuité du centre ville
- UD** : zone de faible densité
- UF** : zone pavillonnaire
- UH** : zone pavillonnaire diffuse
- UL, UP** : zone portuaire
- UT** : zone mixte : hôtellerie, tourisme, équipements sportifs

Les zones naturelles, dites "N" :

- NL** : zone naturelle déjà classée en site remarquable
- N** : zone naturelle spécifique: le cimetière et les plages

Zone hachurée bleu : emplacement réservé soit pour le public, soit pour la voirie et parking

Zone de servitude de mixité sociale :

Le programme local de l'habitat (PLH) s'impose au PLU et pour tout projet d'aménagement, 20 % de ces logements seront réservés à des logements sociaux.

Le règlement

Il décrit pour chaque zone définie dans le document graphique, les dispositions réglementaires applicables. Il peut comprendre 14 articles dont 2 sont obligatoires : les articles 6 et 7.

- Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.
- Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.

La compatibilité

Le PLU doit respecter les consignes données par différents documents de rang supérieur élaborés par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales, tels que : Loi Littoral, Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Programme Local de l'Habitat (PLH) etc...

L'élaboration suit une procédure particulière et réglementaire.

Des réunions publiques sont organisées dès que la phase des études préalables à l'établissement du PLU est engagée.

Deux réunions ont déjà eu lieu à la salle pédagogique :

Le 21 Mars 2007, pour la présentation du diagnostic.

Le 18 Septembre 2008, pour la présentation du PADD.

Avant son approbation, le PLU sera soumis par Monsieur le Maire à une enquête publique.

Néanmoins, le service de l'urbanisme de la Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous espérons vous voir nombreux aux prochaines réunions publiques.

EN BREF

Passport biométrique

Depuis quelques semaines, le service "passports et cartes d'identité" est équipé d'un appareil électronique qui permet de délivrer les nouveaux passeports biométriques.

En effet, pour se conformer au règlement européen, le gouvernement a décidé la mise en place, avant le 1er juillet 2009, d'un passeport comportant deux nouvelles données : une photo numérisée et des empreintes digitales. Ce nouveau passeport biométrique est délivré depuis le 28 Mai, par plus de 2000

communes. La Ville de Beaulieu sur Mer, consciente de l'importance de ce dispositif pour la population, s'est portée candidate pour recevoir une station d'enregistrement de ces nouveaux titres sécurisés de voyage. Retenue à la fin du mois de novembre 2008, la Commune a tout mis en œuvre pour que la délivrance de ces passeports biométriques soit une réussite et permette à tous de bénéficier des avantages liés à cette nouvelle technologie dans les meilleures conditions.

Le service "passports et cartes d'identité nationale" est à votre disposition pour vous apporter tout renseignement utile sur ce nouveau dispositif.

